ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/6586/oj

Journal officiel de l'Union européenne

C/2025/6586

19.12.2025

FR
Série C

Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/6586)

Décision d'octroi d'une autorisation dans le cadre d'une révision

Référence de la décision ([1])	Date de la décision	Nom de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Décision abrogée	Raisons de la décision
C(2025) 8312	12 décembre 2025	dichromate de sodium (nº CE: 234-190-3; nº CAS: 10588-01-9)	Airbus Helicopters Technik GmbH, Flugplatzstraße 6-14, 34379 Calden, Allemagne	REACH/25/42/0/R1	Traitement de surface des métaux (tels que l'aluminium, l'acier, le zinc, le magnésium, le titane et les alliages), des matériaux composites et des dispositifs de scellage des revêtements anodiques, dans la production des transmissions d'hélicoptère et la maintenance des hélicoptères	31 décembre 2035	C(2019) 7439	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.

([1]) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Authorisation (europa.eu).

([1]) JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.